Accusé de réception en préfecture
049-214901209-20250128-DCM_2025-11-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Département de Maine et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DENÉE

Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents : Mme GUILLET Priscille, Mme HASQUIN Graziella, M MAUDET Daniel, M GANNE Philippe, Mme MONNET Annie, Mme JURET Nolwen, Mme DEPORTES Isabelle, M PAILLAT Antony, Mme JURET Marie-Laure, M BRAULT Olivier, M BERTRAND Emmanuel
Absents : M LAMARRE Joël
Secrétaire de séance : Mme JURET Nolwen

Date de la convocation : 24/01/2025
Date d'affichage : 24/01/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11

DCM_2025-11 MUNICIPALITE – débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;
Vu la délibération du 27 avril 2021 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

La parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a eu lieu :

- ORIENTATION 1. UN TERRITOIRE ENTRE PLATEAU AGRICOLE ET VALLEE DE LA LOIRE
- ORIENTATION 2. UNE CENTRALITE A CONFORTER : LE BOURG DE DENEE
- ORIENTATION 3. DENEE, UN BOURG RURAL A PROXIMITE DE POLE URBAIN
- ORIENTATION 4. VERS UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
- ORIENTATION 5. FAVORISER LE DEVELOPPER ECONOMIQUE D'UN TERRITOIRE RURAL
- ORIENTATION 6. LES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN…

Le Conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Pour extrait certifié conforme,
Priscille GUILLET, Maire